

BUREAU DU COMITÉ DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022

COMPTE RENDU

(Compte-rendu approuvé par délibération n°2023-1 du 3 mars 2023)

LISTE DES PRÉSENTS:

Le vendredi 18 novembre 2022, à 10 heures 04, sous la présidence de M. Martial SADDIER. Plus de la moitié des membres étant présents ou représentés (**25/30**), le Bureau du Comité de bassin Rhône-Méditerranée peut valablement délibérer (cf. liste ci-après).

LISTE DES PARTICIPANTS PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

Membres du Bureau avec voix délibérative : Quorum : 25/30 (11 présents + 14 pouvoirs)

Membres du Bureau présents

- **M. Martial SADDIER**, président du Comité de bassin RM
- **M. Benoît BOUCHER**, vice-président du Comité de bassin du collège des usagers économiques
- **M. Jacques PULOU**, vice-président du Comité de bassin du collège des usagers non économiques
- **M. Antoine HOAREAU**, adjoint au maire de Dijon
- **Mme Catherine LOTTE**, maire de Brussieu
- **Mme Céline TRAMONTIN**, présidente de SYMCRAU
- **Mme Fabienne BONET**, présidente de la chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales
- **M. Hervé GUILLOT**, directeur EDF – Unité de production Méditerranée - UFE
- **M. Christian BRELY**, président de la fédération de pêche de la Drôme, président de la CRMNa
- **Le directeur de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**, représenté par Mme Estelle RONDREUX
- **Le directeur de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes**, représenté par M. Thierry PONCET

Membres du Bureau absents ayant donné pouvoir

- **M. Philippe ALPY**, vice-président du conseil départemental du Doubs, a donné pouvoir à Mme Catherine LOTTE, maire de Brussieu
- **Mme Claudine BONILLA**, adjointe au maire de Chambéry, a donné pouvoir à M. Antoine HOAREAU, adjoint au maire de Dijon
- **M. Olivier AMRANE**, président du conseil départemental de l'Ardèche, a donné pouvoir à M. Martial SADDIER, président du Comité de bassin RM
- **M. Hervé PAUL**, vice-président de la Métropole Nice-Côte d'Azur, maire de Saint-Martin-du-Var, a donné pouvoir à Mme Céline TRAMONTIN, présidente de SYMCRAU
- **Mme Françoise QUENARDEL**, maire de Savasse, a donné pouvoir à M. Antoine HOAREAU, adjoint au maire de Dijon
- **M. André VIOLA**, conseiller départemental de l'Aude, a donné pouvoir à M. Martial SADDIER, président du Comité de bassin RM
- **M. Marc BAYARD**, président de l'association Environnement Industrie, a donné pouvoir à M. Benoît BOUCHER, vice-président du Comité de bassin du collège des usagers économiques
- **Mme Anne-Emmanuel ROUSSEAU**, directrice juridique et de responsabilité BRL, a donné pouvoir à M. Benoît BOUCHER, vice-président du Comité de bassin du collège des usagers économiques
- **Mme Annick BERNARDIN-PASQUET**, membre de FNE Bourgogne, a donné pouvoir à M. Jacques PULOU, vice-président du Comité de bassin du collège des usagers non économiques
- **Mme Nadège LALET**, juriste de la FDPPMA de Haute-Savoie, a donné pouvoir à M. Christian BRELY, président de la fédération de pêche de la Drôme, président de la CRMNa
- **M. François Xavier de LANGALERIE**, membre de l'URAF Bourgogne-Franche-Comté, a donné pouvoir à M. Jacques PULOU, vice-président du Comité de bassin du collège des usagers non économiques
- **M. Pascal MAILHOS**, préfet de région ARA, a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- **Mme Christel LAMAT**, représentante de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- **M. Pascal BOISTARD**, représentant de l'INRAE, a donné pouvoir à la DRAAF ARA

Membres du Bureau avec voix consultative :

Présidents et vice-présidents des commissions géographiques

- **M. René REVOL**, président de la commission géographique CTB Gard-Côtièrs ouest
- **M. Éric GRAVIER**, vice-président de la commission géographique Saône-Doubs
- **Mme Bénédicte MARTIN**, présidente de la commission géographique Littoral-PACA-Durance
- **Mme Cécile BLATRIX**, vice-présidente de la commission géographique Haut-Rhône
- **M. Éric DIVET**, vice-président de la commission géographique Haut-Rhône
- **M. Christian BRELY**, vice-président de la commission géographique Isère-Drôme-Ardèche

Président et vice-président de la CRMNa :

- **M. Christian BRELY**, président de la CRMNa
- **M. Georges OLIVARI**, vice-président de la CRMNa

Présidente du conseil scientifique du CBRM :

- **Mme Marielle MONTGINOUL**, présidente du Conseil scientifique du CBRM

M. SADDIER ouvre la séance en remerciant les équipes pour la préparation des dossiers.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 24 JUIN 2022

En l'absence de remarque, le compte rendu de la réunion du 24 juin 2022 est approuvé sans modification, à l'unanimité.

II. CONTRIBUTION DU BASSIN RHÔNE MÉDITERRANÉE AU VOLET « EAU » DE LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

M. SADDIER donne la parole à M. ROY et Mme MICHAUX.

M. ROY introduit le sujet, déjà évoqué en Comité de bassin. Le volet eau du chantier de planification écologique piloté par la Première ministre a été lancé à l'occasion du déplacement de M. BÉCHU à Marseille en septembre 2022. Pour le volet eau, l'objectif est de s'inscrire dans la continuité et le renforcement opérationnel des démarches existantes. Ainsi, les ministres ont saisi tous les présidents de Comité de bassin en leur demandant leur contribution. Il est donc proposé au Bureau de travailler sur un premier avant-projet de réponse. La bonne version, corrigée, est mise sur table pour en débattre, afin d'aboutir à une version définitive pour la réunion du Comité de bassin du 9 décembre.

Mme MICHAUX présente la contribution du Comité de bassin à ce chantier eau de la planification écologique, en suivant la version remise sur table.

M. SADDIER remercie pour la présentation. Il explique que l'enjeu est politique, car le gouvernement définit les priorités de la planification écologique jusqu'à la fin du mandat. Aussi, dès la première page, il faut que la Première ministre comprenne que l'eau est l'enjeu prioritaire de cette planification écologique. Tous les Comités de bassin doivent rappeler l'importance de l'eau et de la biodiversité, au regard de la sécheresse sévère de l'année 2022 et des perspectives d'impact du changement climatique.

De plus, la question du budget doit être abordée. En effet, le financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) a retiré 400 millions de redevances domestiques, agricoles et industrielles au budget des Agences de l'eau, mais l'OFB a de moins en moins d'actions liées à l'eau. Il faut trouver un financement spécifique à chaque politique, l'eau et la biodiversité.

Il faut également insister sur l'importance des économies d'eau sous toutes ses formes, et que la planification mette en œuvre une politique de l'eau spécifique pour chaque acteur de l'eau, avec des plans d'accompagnement et des financements. Cela pose aussi la question de la ruralité, où le changement des réseaux est plus problématique.

Par ailleurs, il est important de préserver le budget des espaces naturels sensibles (ENS), qui sert aux départements à cofinancer de nombreuses actions soutenues par l'agence. Il faut rappeler l'importance locale de ces partenariats, les consolider, et flécher une partie de ce budget des crédits ENS sur l'eau, notamment sur le grand cycle. En effet, la gestion de l'eau est plus efficace à l'échelle départementale que régionale. C'est un point de vigilance. Comme la Première ministre ne lira sans doute que la première page de la contribution, il faut qu'elle soit percutante. Le principal objectif est de trouver un budget spécifique pour l'OFB pour accroître les financements disponibles pour l'eau.

M. ROY précise que la potentielle augmentation du plafond des redevances, bloqué depuis 2018, ouvrirait des perspectives de financement. Le sujet a été abordé au Sénat, et la discussion est ouverte à l'horizon de la loi de finances 2024. Cela a été confirmé lors du récent déplacement à Lyon du pôle territoire du cabinet du Premier ministre. De même, créer un cadre spécifique pour le financement de la biodiversité est nécessaire.

Mme TRAMONTIN approuve la suggestion d'être plus incisif. Au sujet de la recommandation 7, une importante campagne de sensibilisation sur les gestes hydro-économiques doit être menée, comme cela a été fait sur le tri sélectif.

La recommandation 2 est l'occasion de rappeler que le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est le bon niveau de recommandation territoriale, avec une moindre prescription des services de l'État pour laisser aux territoires la possibilité de prioriser leurs actions.

Mme LOTTE ajoute que les services de l'OFB ont besoin de moyens, notamment pour assurer le contrôle de la mise aux normes et de l'usage agricole des retenues collinaires. L'Agence de l'eau doit rester seule gestionnaire de l'eau grâce à son expertise de terrain, même si les services de l'État peuvent accompagner et contrôler les actions.

M. HOAREAU approuve le ton politique à donner à la note, et propose de mettre en avant la nécessité de la réduction des prélèvements et les besoins d'accompagnement liés. De même, il faut rappeler que le prix de l'eau doit permettre de financer les investissements, et discuter des disparités de ce prix selon les territoires. Concernant les ENS, les départements doivent se saisir de la question avec une politique ambitieuse en termes de changement climatique.

M. SADDIER précise que le budget du grand cycle de l'eau pourrait être mieux fléché au plan départemental, avec de vrais objectifs et un suivi de l'utilisation des enveloppes.

M. REVOL approuve cette note équilibrée. Mais l'introduction doit être plus ferme, car l'eau conditionne non seulement la biodiversité, mais l'humanité entière.

Il approuve la planification liée à la gouvernance, dont on rappelle que le cadre pertinent est le bassin, même si ça bouscule certains dispositifs législatifs. Il s'agit de rapprocher petit et grand cycles de l'eau, avec le problème du financement de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) quand les établissements publics de coopération intercommunal (EPCI) ont des taux de taxe GEMAPI différents : on crée une mutualisation avec un financement laissé à la main des EPCI, à des taux qui peuvent être différents voire nuls.

Par ailleurs, il rappelle que la mission des Agences est aussi l'accès à l'eau potable et l'assainissement pour tous. Le sujet est abordé dans la note avec la tarification progressive, mais la solidarité et la pauvreté pourraient aussi être mentionnées.

M. SADDIER propose que l'introduction réaffirme la priorité de l'eau, de manière offensive et en rappelant le précédent de la politique de l'air, dont la qualité a été améliorée lorsque le sujet est réellement devenu prioritaire. Il faut rappeler que l'accès à l'eau et l'assainissement pour tous est un enjeu majeur pour la République.

M. ROY suggère d'ajouter un courrier politique à part, également approuvé par le Comité de bassin, plutôt qu'une introduction à cette note technique qui ne sera sans doute pas lue par la Première ministre mais par ses services.

Au sujet de la recommandation 4, **Mme BONET** regrette le manque de moyens pour résorber les importantes fuites d'eau des réseaux AEP. Même si elles alimentent les nappes, un financement dédié permettrait de mieux maîtriser la ressource. De plus, la demande de révision des autorisations de prélèvement demande à être clarifiée : les économies d'eau, bien réelles dans le monde agricole, ne doivent pas empêcher d'investir dans les réseaux d'irrigation nécessaires aux cultures.

Le financement supplémentaire annoncé par la Première ministre en insistant sur l'amélioration des réseaux d'irrigation pourrait soutenir des projets multi-usages à la fois pour l'irrigation, mais aussi pour les milieux aquatiques, comme une réhausse des barrages qui servent au soutien d'étiage.

M. PULOU suggère de faire référence aux échanges menés lors de la table ronde des présidents de Comité de bassin lors du colloque inter-bassins du 9 novembre.

Au nom de France nature environnement, il souhaite augmenter le caractère opérationnel de la note, pour donner plus de précisions sans créer de longueurs. Certaines recommandations ne semblent pas figurer dans les bons axes, les rappels devraient être complétés.

La recommandation 2 devrait mentionner le nécessaire adossement des établissements publics territoriaux de Bassin (EPTB) et des établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) à des structures de concertation, en précisant les attentes des SAGE, qui correspondent à un besoin territorial. La recommandation 3 utilise le terme technocratique de « solution fondée sur la nature », qui mériterait d'être explicité par des exemples pédagogiques et précis comme la plantation de haies ou les pratiques agricoles.

L'axe 2 devrait quantifier les économies d'eau agricoles nécessaires. La recommandation 4 ne développe pas assez l'augmentation des besoins. Il serait intéressant de rappeler le déplacement du ministre le 1^{er} août, qui a conforté les opérations de contrôle exercées entre autres par l'OFB. La recommandation 5 montre bien les lacunes de connaissances hydrologiques : les arrêtés-cadres sécheresse se heurtent à un déficit de mesures. Il faut renforcer les exigences d'étude hydrologique lors des instructions des dossiers d'autorisation. La recommandation 6 pourrait évoquer, en plus des évolutions des pratiques culturales, les variétés cultivées. La recommandation 7 doit mettre en relief le but de la campagne d'information nationale : maintien de la biodiversité et réalité des menaces, pour favoriser l'appropriation des solutions. La recommandation 8 doit insister sur les limites de la réutilisation, qui ne doit pas porter atteinte aux débits d'étiage des cours d'eau.

La recommandation 9, sur la qualité de l'eau, doit prendre en compte les documents de planification existants. La recommandation 11 nécessite des précisions sur le rôle et les prérogatives du gestionnaire et l'articulation avec les structures existantes, en lien avec la recommandation 13.

L'axe 4 doit préciser les implications sur l'occupation des terrains et faire référence à l'analyse coûts/bénéfices dans le choix des solutions retenues. La recommandation 13 pourrait mentionner une acquisition des collectivités quand ça paraît opportun, ou des conventionnements avec des agriculteurs pour donner un usage à ces zones. D'autres corrections sont à apporter.

M. SADDIER demande une transmission écrite de ces précisions pour étudier ce qui pourra être ajouté dans la note.

M. PULOU précise également que l'impact des prélèvements hivernaux doit être mentionnés.

M. PONCET rappelle que le changement climatique augmente l'évapotranspiration, et donc la consommation des plantes, cultivées ou non. La répartition des économies ne sera pas homothétique et fera l'objet de débat. C'est un des enjeux des plans régionaux d'adaptation climatique portés par les chambres d'agriculture, lesquelles sont plutôt en avance dans le bassin Rhône-Méditerranée-Corse à propos de l'agriculture de demain et ses besoins.

M. SADDIER insiste sur l'importance de citer les principaux secteurs, avec des plans, des objectifs et des moyens financiers adaptés.

M. PONCET rappelle aussi la nécessité d'accompagnement des acteurs agricoles pour les plans actions réglementaires.

M. HOAREAU rappelle la proposition, faite par le président de l'Agence Adour-Garonne, que l'Agence de l'eau soit présidée par le président du Comité de bassin et non plus par un fonctionnaire nommé, pour aller au bout de la démarche de décentralisation.

M. SADDIER suggère de reporter ce débat. À titre personnel, il désapprouve cette proposition, qui impliquerait des changements de statuts. De plus, la présidence du conseil d'administration de l'agence par le préfet de région l'Agence aide à faire remonter les difficultés au niveau ministériel.

M. PULOU ajoute que l'État n'a pas la majorité au Conseil d'administration de l'Agence.

M. SADDIER rappelle que cette situation a été initiée par Jean-François Carencio.

M. BOUCHER remercie pour le travail réalisé. Concernant les SAGE et les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), il est important de rappeler la place du Comité de bassin pour assurer coordination et transfert d'informations entre aval et amont. De plus, la problématique de l'eau est globale : elle concerne la consommation d'eau potable et de produits alimentaires, mais aussi l'énergie, la construction, les biens, les loisirs. Le bon état des eaux et milieux aquatiques et humides ne doit pas faire oublier les autres objectifs. Dans la planification écologique, l'eau prime, mais l'air et l'énergie doivent aussi être pris en compte. Enfin, une vision globale est nécessaire pour satisfaire l'ensemble des besoins en eau, par des solutions fondées sur la nature et les économies d'eau, mais également d'autres solutions (stockage, réinfiltration, etc.), en privilégiant la coopération : il faut rappeler cette ouverture à d'autres solutions dans la recommandation 3.

M. SADDIER insiste sur l'importance d'une réponse multifactorielle : économies d'eau, désimperméabilisation, substitution et stockage éventuel doivent figurer dans la note.

Mme MONTGINOUL précise que la tarification progressive et saisonnière mentionnée dans la recommandation 15 pourrait être adaptée en cas de sécheresse.

M. SADDIER explique que l'augmentation du prix de l'eau aidera à réguler la consommation.

M. ROY mentionne une directive européenne posant le droit d'accès à l'eau et en cours de transposition dans le droit français.

De plus, l'augmentation de 100 millions d'euros du plafond de dépenses, soit 40 millions pour l'Agence Rhône-Méditerranée Corse, s'ajoute à une première augmentation de 22 millions. Cette hausse de 62 millions d'euros de la capacité d'intervention de l'agence accompagnera une résilience accrue des territoires. Si elle peut servir aux projets d'économies d'eau et substitution dans le monde agricole, dans le respect des règles habituelles, les besoins d'aide non satisfaits portent davantage sur l'eau potable.

Concernant la question de la présidence, il semble inopportun d'en changer alors que l'Agence, organisme un peu hybride qui a souvent suscité la méfiance des ministères, bénéficie actuellement d'un retour de confiance qui doit être cultivé.

Par ailleurs, l'équilibre du panel des solutions sera rappelé et réaffirmé.

Enfin, tout financement de l'Agence a pour but de réduire les déséquilibres des ressources en eau : les diminutions de prélèvement doivent donc être visibles et mesurées.

M. SADDIER propose d'ajouter au début de la lettre des remerciements pour les premiers signaux positifs.

M. OLIVARI explique le risque de résilience faible si la connectivité n'est pas maintenue. L'aspect fonctionnel doit être pris en compte, d'autant plus avec le changement climatique.

Mme MARTIN précise que les ressources en ingénierie agricole, mentionnée dans la recommandation 6, peuvent également être utilisées pour trouver des solutions sur les pratiques, techniques culturales et adaptation variétales.

La recommandation 4 doit mentionner aussi les besoins de l'agriculture, présents et urgents.

M. SADDIER remercie par avance M. ROY et Mme MICHAUX de modifier la note et d'y ajouter une lettre d'introduction politique et incisive concentrée sur l'eau.

III. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉTUDE SUR L'HYDROLOGIE DU FLEUVE RHÔNE SOUS CHANGEMENT CLIMATIQUE

M. SADDIER donne la parole à M. CHAZOT.

M. CHAZOT indique qu'il est accompagné de M. MALLET, du bureau d'études ARALEP, et M. FÉNART, du bureau d'études HYDROFIS.

Il donne lecture de sa présentation projetée en séance.

M. SADDIER ouvre le débat en précisant que cette base scientifique permet des discussions apaisées. Le bassin du Rhône pourrait être le premier à la compléter avec une étude sur l'évolution de la température de l'eau.

M. BRELY souhaite connaître l'impact des eaux de substitution prélevées dans le Rhône sur le milieu récepteur.

M. SADDIER évoque les études menées à l'occasion du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) tout juste voté.

M. ROY précise que le but de cette étude est justement d'examiner si le développement des transferts d'eau et l'augmentation des prélèvements dans le Rhône peuvent poser problème.

M. BRELY évoque que des poissons de cours d'eau du département 69 ou il n'y a aucun rejet sont impactés par des perfluorés. Les substitutions pour l'irrigation.

M. OLIVARI insiste sur la nécessité de travailler sur la température de l'eau et l'évolution des poissons. En effet, l'augmentation de croissance des juvéniles ne doit pas faire oublier les stades de reproduction et d'œuf, dont il est plus difficile d'étudier l'adaptation : un travail spécifique doit être mené dans le fleuve Rhône. De plus, l'augmentation de la température réduit la taille et la longévité des individus.

Mme BLATRIX demande d'avoir accès à l'intégralité de l'étude et souhaite une conclusion sur le niveau de criticité des six enjeux, notamment l'hydrobiologie où l'incertitude reste forte.

M. SADDIER précise que la mission sera finie en janvier. La communication et les éléments de langage seront définis à ce moment-là.

Mme BLATRIX précise qu'il serait préférable de dire : « production d'énergie à faible émission de carbone », plutôt que : « énergie décarbonée ».

M. SADDIER renchérit sur le terme d'« étude de l'hydrologie » : pour s'adresser au grand public, mieux vaut parler de « débit du Rhône », ou de « volume d'eau ».

M. ROY indique qu'une communication spécifique est bien prévue, auprès du Comité de bassin et du grand public.

M. SADDIER souhaite que l'étude soit présentée en période d'abondance plutôt que de sécheresse.

Au sujet de l'hydrobiologie, **M. CHAZOT** précise que cela reste en effet une interrogation.

M. MALLET indique que les liens entre thermie et hydrobiologie sont difficiles à établir et à expliquer, avec des échantillonnages complexes et un déficit de connaissances. De plus, le cadre de l'étude était le débit, et non la température. Les évolutions des peuplements seront plus visibles à long terme et sont étudiées notamment grâce au suivi de l'impact des centrales nucléaires.

M. OLIVARI revient sur la nécessité de modéliser la thermie du fleuve.

M. SADDIER insiste sur l'importance d'une base scientifique pour cadrer les débats, sur la température comme sur le débit.

M. OLIVARI évoque l'étude de MM. Poirel et Carrel, une base de travail de référence.

M. CHAZOT précise que c'était une rétrospective, sans élément de prospective.

M. ROY confirme que les éléments de constat existent, mais il manque des éléments de prospective et de modélisation pour l'évolution de la température.

M. PULOU rappelle que l'enjeu du haut Rhône est le maintien des populations piscicoles d'eau froide. Le suivi écologique du Rhône à Brégnier-Cordon a été arrêté quatre ans après la mise en eau, d'où un déficit de connaissances. Au sujet des débits réservés, l'alimentation par la nappe est importante et pourrait maintenir la température. D'une part, les jours de débits faibles prévus sont-ils consécutifs ? D'autre part, les effets de compensation et d'aggravation des affluents sont-ils comptabilisés ? De plus, l'effet des crues n'a pas été abordé.

M. CHAZOT précise que le dernier sujet n'était pas dans le cahier des charges. En ce qui concerne le détail des jours, le sujet a été abordé et l'information sera fournie.

M. GUILLOT évoque le sujet sensible de la communication liée à la production des centrales électronucléaires. L'étude est très qualitative, mais la communication doit être nuancée et mesurée, notamment la cohérence des chiffres, à clarifier et préciser. Certes, la thermie a potentiellement un impact sur le fonctionnement des centrales nucléaires, mais en attendant la réalisation d'une étude dédiée, il reste délicat de donner des chiffres sur ce sujet très sensible. La prudence est de mise pour la communication.

M. CHAZOT explique les chiffres incohérents relevés par M. GUILLOT, tout en confirmant que la présentation est effectivement une version simplifiée du rapport.

M. DIVET souligne la qualité du travail réalisé. Le travail se poursuit sur la compréhension du fonctionnement des ouvrages. Mais les débits étudiés sont plus proches de débits moyens que des débits d'étiage, et le discours doit être modéré. De même, pour l'aval de Sault-Brenaz, il faut prendre en compte la gestion du Rhône à la sortie du lac Léman et les affluents.

M. CHAZOT précise que l'étude expose l'état du débat entre les scientifiques et la Compagnie nationale du Rhône (CNR), au terme de lectures et d'échanges.

M. DIVET indique que l'étude lui semble légèrement biaisée au sujet des débits d'étiage.

M. CHAZOT explique que le principe de l'étude est de projeter une hydrologie.

M. SADDIER clôture le débat. Il invite les membres du Comité de bassin à formuler les remarques de fond et de forme auprès du bureau d'étude et de M. ROY.

IV. RÉVISION DE L'ARRÊTÉ D'ORIENTATION DE BASSIN SUR LES MESURES DE RESTRICTION SÉCHERESSE

M. SADDIER donne la parole à M. PITRAT.

M. PITRAT donne lecture de sa présentation projetée en séance.

M. SADDIER remercie pour la présentation et, en l'absence de question, passe au point suivant.

V. PARTAGE DE L'EAU ET SOUTIEN D'ÉTIAGE DE LA RIVIÈRE ARDÈCHE

M. SADDIER donne la parole à M. ALBAN.

M. ROY introduit la motion, portant sur les transferts d'eau du bassin de la Loire vers celui de l'Ardèche par les ouvrages hydroélectriques de Montpezat, motion rédigée à la suite d'une visite du président du Comité de bassin Loire-Bretagne. Le sujet est sensible des deux côtés, d'où une volonté de mieux travailler ensemble.

M. ALBAN donne lecture de sa présentation projetée en séance.

La motion, dont la version sur table est corrigée après les remarques envoyées par le bassin Loire-Bretagne, doit être votée avant d'être également présentée au Comité Loire-Bretagne.

M. SADDIER ouvre le débat. Cette motion s'inscrit dans la logique de la confiance à la gouvernance locale, et dans la perspective du renouvellement de la concession en 2028.

Mme RONDREUX précise que le renouvellement de la concession est de la compétence de l'État.

M. PULOU explique que l'appel d'offre verra des projets de modification et d'investissements.

M. SADDIER confirme que préalablement, le cahier des charges sera établi par l'État.

M. ROY indique que le vote permet d'avancer en Bureau, pour que le Comité de Loire-Bretagne puisse aussi avancer, avant de soumettre la motion pour confirmation au Comité de bassin.

Les membres du Bureau émettent un avis favorable unanime sur la motion de partage de l'eau et soutien d'étiage de la rivière Ardèche.

VI. TABLEAU DE BORD « BILAN DU SDAGE 2016-2021 ET ÉTAT INITIAL DU SDAGE 2022-2027 » VERSION QUASI DÉFINITIVE

M. SADDIER donne la parole à Mme ASTIER-COHU.

Mme TRAMONTIN quitte la séance à 12 h 40.

Mme ASTIER-COHU explique que cette version sera définitive après la mise à jour du volet pesticides et les éventuels ajustements demandés lors de cette réunion du Bureau. Elle donne lecture de sa présentation projetée en séance.

M. SADDIER ouvre le débat.

Mme BONET demande une précision sur la définition d'espace humide de référence.

Sur la gestion quantitative de la ressource, il serait intéressant d'introduire un indicateur sur le nombre de PTGE ayant effectivement lancé une démarche prospective dans le cadre de leur actualisation.

Dans la lutte contre la pollution par les pesticides, l'indicateur des ventes annuelles fait apparaître les départements du Sud en rouge, mais il ne reflète pas la réalité agricole de ces territoires. En effet, la vigne et l'arboriculture y sont particulièrement vertueuses, avec un faible indicateur de traitement et de larges surfaces cultivées en agriculture biologique. Sans analyse, la cartographie qui mélange les produits autorisés en agriculture biologique et les produits toxiques semble faussée.

M. OLIVARI quitte la séance à 13 heures.

M. ROY explique que les espaces humides de référence sont une démarche spécifique du bassin et permettent de caractériser des espaces géomorphologiques qui seraient des zones humides s'il n'y avait pas eu d'intervention humaine. Il s'agit de voir si une pression plus forte s'exerce sur ces espaces. La carte présentée montre que c'est le cas, avec plus d'urbanisation et d'agriculture, car ce sont des espaces plats dans un bassin très montagneux.

La cartographie des pesticides est nationale et rapportée à la surface agricole utile (SAU), d'où un tonnage plus important dans le Sud où le territoire cultivé est moins vaste. Mais en effet, le commentaire devra préciser que cette cartographie considère tous les produits, y compris ceux autorisés en agriculture biologique, moins toxiques.

Mme LOTTE et M. REVOL quittent la séance à 13 h 02.

Mme ASTIER-COHU confirme que des précisions sur ce sujet peuvent être apportées dans le texte. Une autre option serait de distinguer le cuivre des substances cancérigènes, mutagènes et toxiques (CMR).

L'idée d'un indicateur sur les PTGE ayant fait l'objet d'un volet prospectif pourra être retenue pour la prochaine édition, en 2025.

M. ROY souligne qu'il est en effet important de bien mesurer ce volet prospectif.

M. PONCET précise que le bassin RMC représente environ un quart du tonnage des ventes nationales de produits pesticides, dont un tiers de produits agréés en agriculture biologique. C'est une proportion particulièrement importante.

M. SADDIER se fait confirmer ces proportions, et indique que c'est un message important pour le grand public.

M. ROY indique que tout est dans le texte : la part des produits plus toxiques baisse, alors que la part des produits autorisés en agriculture biologique augmente.

M. BOUCHER demande si une réunion est prévue avant 2025.

Mme ASTIER-COHU indique que le calendrier de travail de la prochaine édition sera défini une fois celle-ci adoptée, mais qu'il y aura effectivement un travail préparatoire analogue.

M. SADDIER clôt le débat.

VII. AVIS SUR LES CARTES DE GÉOTHERMIE DE MINIME IMPORTANCE DE LA RÉGION GRAND EST

M. SADDIER donne la parole à Mme MAILLOT, en visioconférence.

Mme MAILLOT donne lecture de sa présentation projetée en séance.

M. SADDIER ouvre le débat. Le dossier oriente la délibération sur les enjeux de l'eau potable, notamment pour que les forages ne menacent pas la qualité des nappes d'eau souterraines.

Les membres du Bureau émettent un avis favorable unanime sur les cartes de géothermie de minime importance de la région Grand Est.

M. SADDIER remercie les membres du Comité de bassin pour leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 13.
